

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 02/11/2004  
Version : 2.0

Page : 1/6

Nom commercial :

## Engrais CAN 27-0-0

### 1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Nom du produit :

**Engrais CAN 27-0-0 (Calcium / Ammonium nitrate)**

Fournisseur :  
distributeur :

Common Market Fertilizers S.A.  
Avenue Louise 326  
Bte 36  
B – 1050 BRUXELLES – Belgique  
Tél. : (32) 2 / 646 70 00  
Fax : (32) 2 / 646 68 60



Utilisation :

Fertilisant minéral (engrais) pour l'Agriculture

Appel d'urgence :

National Chemical Emergency Center  
Abington  
Oxfordshire – United Kingdom  
Tel : +44.208.762.8322

### 2. Composition / Information sur les composants

Caractérisation chimique de la préparation :  
Mélange de composés minéraux.

Composant dangereux présent :

Contient: Ammonium nitrate  
No CAS : 6448-52-2 No EINECS : 229-347-8  
Étiquetage : **O - Comburant** ; R 8-9  
Teneur : 77% min

Impuretés présentes :

Matière organique (carbone) : ≤ 0,4%

Les sels contenus dans le mélange contiennent essentiellement les ions suivants :

Nitrates :  $\text{NO}_3^-$  Ammonium :  $\text{NH}_4^+$   
Carbonate :  $\text{CO}_3^{2-}$  Calcium :  $\text{Ca}^{2+}$

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 02/11/2004  
Version : 2.0

Page : 2/6

Nom commercial :

## Engrais CAN 27-0-0

### 3. Identification des dangers

- Classement européen : Ce produit n'est pas réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.
- Physico-chimique : La décomposition thermique du mélange produit des gaz corrosifs et toxiques pour le système respiratoire.  
Le mélange favorise la combustion des matières organiques même en absence d'air.
- Pour l'homme : Un contact prolongé avec la peau ou les yeux peut provoquer des irritations. Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation de la gorge et des voies respiratoires en cas d'inhalation importante.  
L'ingestion d'une grande quantité de produit peut provoquer un désordre gastro-intestinal.  
En cas d'incendie le composant principal du produit peut se décomposer avec libération de gaz toxiques.
- Pour l'environnement : Aucun danger aigu connu pour les organismes du sol. Le produit est assimilé par les plantes.  
Un déversement important ou répété du produit dans des eaux stagnantes peut provoquer une prolifération d'algues ou une contamination par les nitrates.

### 4. Premiers secours

- Inhalation : En cas d'inhalation de poussières, sortir la personne à l'air frais.
- Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. Laver abondamment à l'eau et au savon.
- Contact avec les yeux : Rincer soigneusement et abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît.
- Ingestion : Si la personne est consciente, rincer la bouche, faire boire plusieurs verres d'eau, ne pas essayer de faire vomir. En cas de malaise ou d'ingestion d'une grande quantité, appeler un médecin.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction  
appropriés : Eau pulvérisée, Eau en grande quantité  
déconseillés : Poudre, mousse, CO<sub>2</sub>
- Risques particuliers en cas de feu : Non combustible. Risque de décomposition violente si le produit est confiné et contaminé.  
Par décomposition thermique, formation de gaz toxiques (NOx) et NH<sub>3</sub>.
- Equipements spéciaux d'intervention : Porter un appareil respiratoire autonome avant de pénétrer dans la zone dangereuse.
- Indications annexes : Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 02/11/2004  
Version : 2.0

Page : 3/6

Nom commercial :

## Engrais CAN 27-0-0

### 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles si déversement / écoulement :	Eviter si possible le contact avec les yeux. Eviter la formation de poussière. Protections individuelles : voir section 8.
Nettoyage / absorption :	Ramasser le produit avec une pelle et le mettre dans un récipient, utilisation toujours possible si le produit n'est pas contaminé. Laver la zone contaminée avec beaucoup d'eau.
Précautions pour protection de l'environnement	Ne pas rejeter le produit récupéré tel quel dans l'environnement, prendre des précautions pour sa dispersion.

### 7. Manipulation et stockage

Manipulation :	Pas de mesures spéciales à prendre en cas de manipulation selon les règles d'utilisation. Eviter une formation importante de poussières. Eviter toute contamination par des produits organiques (graisse, gasoil)
Stockage :	Stocker les récipients ou les sacs bien fermés au frais, à l'abri de l'humidité, dans une zone bien ventilée.  Matériaux d'emballage recommandés : les matières plastiques (polypropylène ou polyéthylène), l'acier inox.

### 8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle

Paramètres de contrôle spécifiques :	Poussières du produit :	VME	10 mg/m <sup>3</sup>
Equipement de protection individuel :	Protection respiratoire :	éventuellement masque anti-poussières.	
	Protection des mains :	éventuellement gants	
	Protection des yeux :	lunettes enveloppantes	
Hygiène de travail :	Se laver les mains après le travail. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Ne pas réutiliser les vêtements souillés sans lavage.		

### 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	solide en granulés		
Couleur :	Blanc à gris/brun		
Odeur :	inodore		
pH :	environ 4,5 (solution dans l'eau à 10%)		
Changement de phase :	Point de fusion :	supérieur à 160°C (pour le NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub> )	
	Point d'ébullition :	supérieur à 210°C (décomposition du NH <sub>4</sub> NO <sub>3</sub> )	
Point éclair :	non applicable		
Température d'inflammation :	non applicable		
Limites d'explosibilité :	Inférieure :	non applicable	
	Supérieure :	non applicable	
Propriétés explosives :	non classé selon test A14 de la Directive 67/548/CEE (données fabricant)		

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 02/11/2004  
Version : 2.0

Page : 4/6

Nom commercial :

## Engrais CAN 27-0-0

### 9. Propriétés physiques et chimiques

Propriétés oxydantes : non classé selon test A17 de la Directive 67/548/CEE (donnés fabricant)  
Masse volumique (kg/dm<sup>3</sup>) : environ 0,9 à 1,1 à 20°C  
Solubilité dans l'eau : partiellement soluble  
Coefficient de partage n-octanol / eau : non déterminé

### 10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.  
Conditions à éviter : Aucune en cas d'application et de manipulation conformes aux conditions d'utilisation. Eviter le confinement et une forte élévation de température.  
Matières incompatibles : Les alcalins et acides forts, les hypochlorites, les perchlorates, les agents réducteurs ou catalyseurs (poudre métalliques, cuivre, zinc, nickel et leurs alliages), les matières organiques.  
Produits de décomposition dangereux : A haute température : formation de NO(x) et de NH<sub>3</sub>.  
En cas d'incendie : voir section 5.  
Formation de NH<sub>3</sub> possible par contact avec des produits fortement alcalins.  
Autres données : Le produit est hygroscopique.

### 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë : Du composant pur : Ammonium nitrate  
DL<sub>50</sub> (voie orale, rat) : 2500 – 3000 mg/kg (tests OCDE)  
Toxicité à long terme : Aucun des composants principaux n'est inscrit sur les listes des produits cancérogènes de l'I.A.R.C.  
Informations toxicologiques : En cas d'inhalation de poussières : irritation possible des voies respiratoires.  
En cas de contact avec la peau : faible irritation possible par contact prolongé.  
En cas de contact avec les yeux : irritation possible.  
En cas d'ingestion : douleurs possibles à l'œsophage et à l'estomac, désordre gastro-intestinal, vomissements et diarrhée.  
Autres informations : En cas d'ingestion d'une grande quantité d'ammonium nitrate, possibilité d'apparition d'une méthémoglobinémie.

### 12. Informations écologiques

#### Données sur la formulation

##### Mobilité :

Les nitrates, les carbonates, les ions ammonium et calcium sont adsorbés par le sol.  
Les nitrates solubles non adsorbés passent en phase aqueuse

##### Biodégradabilité :

Le mélange est facilement dégradé par les plantes en formant de l'azote.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 02/11/2004  
Version : 2.0

Page : 5/6

Nom commercial :

## Engrais CAN 27-0-0

### 12. Informations écologiques

Bio accumulation :

Aucune connue pour les organismes du sol et de l'eau.

Effets écotoxicologiques :

Le produit est peu toxique pour la faune aquatique.

Un déversement important de nitrates dans des eaux stagnantes peut provoquer une eutrophisation.

**Autres indications concernant l'écologie**

En cas de manipulation et d'utilisation adéquate, aucun problème écologique n'est à craindre.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination du produit :

Une utilisation correcte du produit ne doit pas générer de déchets.

Destruction des récipients vides :

Elimination par incinération ou revalorisation du matériau par recyclage après élimination des résidus de produit par lavage à l'eau.

### 14. Informations relatives au transport

Règlement Transports :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
<b>PRODUIT NON SOUMIS AUX PRESCRIPTIONS DE TRANSPORTS</b>			

### 15. Informations réglementaires

Etiquetage suivant les Directives CE et leurs adaptations :

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation de l'étiquetage selon les Directives et règles européennes en vigueur.

Ses constituants principaux sont repris dans l'inventaire européen E.I.N.E.C.S. des substances.

Réglementation suivant les Directives européennes engrais :

Règlement européen 2003/2003/CE (remplace la Directive 76/116/CEE et ses directives annexes) : informations obligatoires sur les emballages.

Numéro CE :

-----

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

selon la directive 91/155/CEE modifiée

Création le : 02/11/2004  
Version : 2.0

Page : 6/6

Nom commercial :

**Engrais CAN 27-0-0**

---

## 16. Autres informations

Phrases réglementaires mentionnées dans les chapitres 2 et 3 :

R8 – Favorise l'inflammation de matières combustibles.  
R9 – Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.

Origine :

Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le fabricant.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.  
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.  
Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.